

## Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine)

---

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	28 février 2024
Dossier communiqué le	:	4 mars 2024
Délai d'opposition	:	18 avril 2024
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	22 avril 2024 (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### Contexte

La commune de Vernier a déposé, en date du 7 décembre 2016, une première demande de participation financière pour la réalisation du Centre Culturel de Châtelaine dans un courrier adressé au Fonds intercommunal (FI). Ce dernier a préavisé favorablement une subvention de 5 millions de francs, le 25 avril 2017, validée par l'Assemblée générale du 31 mai 2017. À ce jour 3.4 millions de francs ont été versés à la commune de Vernier par l'ACG, le solde devant être réglé lors du bouclage du crédit de construction.

Une deuxième demande complémentaire a été déposée auprès du FI par la commune de Vernier le 12 janvier 2024, pour un montant de 5.4 millions de francs pour répondre à l'augmentation des coûts liés aux conditions économiques de ces dernières années et à l'évolution du projet, malgré une recherche d'optimisation des dépenses de la part de Vernier.

Il est à relever que ce projet bénéficie d'une dimension qui dépasse les limites de la commune de Vernier et touche l'ensemble du canton de Genève, du fait de sa reconnaissance cantonale dans différents domaines culturels tels que la danse et la musique de chambre par exemple, et vient en complément d'équipements existants ne suffisant plus à permettre leur diffusion au sein de notre canton.

Le Conseil du FI, qui s'est réuni le 5 février 2024, a pris connaissance du dossier de demande transmis par la commune de Vernier et de la note explicative de la direction de l'ACG.

**Le Conseil a décidé de soutenir financièrement cette demande complémentaire de 5.4 millions de francs**, bien que la demande représente plus de 20% des financements communaux (convention FI-ACG art.3 al.2) au vu de l'effet de débordement manifeste de ce projet.

Il a également pris acte des efforts consentis par la commune de Vernier, afin de minimiser les coûts et a relevé que, cumulé au premier investissement qu'il a déjà consenti, le montant global de l'aide consentie arrivera à une hauteur de 10.4 millions de francs.



Il a enfin considéré que d'autres financements comparables ont déjà été consentis ces dernières années par le FI (Théâtre de Carouge, Grand-Théâtre), reposant sur l'effet de débordement sur l'ensemble des communes genevoises.

À la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 28 février 2024, l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine).